



- La Lettre de la - SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Délégués syndicaux

- Section syndicale **CFE-CGC** Groupe GFI -
Bureau 624, 12 rue Rouget de Lisle
92130 Issy les Moulineaux
- Mail : cgcgfi@free.fr - tél : 01 46 62 34 58
(répondeur si absent) ou portable : 06 83 09 41 92
Sites WEB : www.fieci-cgc.org et www.cfecgc.org

Alina TORTOCHAUT Délégué Syndical central
- Mireille DE VOLDER (*Méditerranée*) - Alain GUILLOU (*Ouest*) -
- Benoît WENK (*EST*) -
- Olivier YERLE (*Progiciels*) - Pierre ROI (*GFI EUVOXA*) -

Numéro 122 - 15 octobre 2009

Le travail c'est la santé...



« rien faire c'est la conserver » : telle fut la solution prônée pendant près de 40 ans par Henri Salvador, auteur de cette chanson célèbre ! La **CFE-CGC** en propose une transposition plus réaliste et applicable dans le monde de l'entreprise :

« tout faire pour garder son travail sans y perdre sa santé ! »

Objectif double, de plus en plus difficile à atteindre : la crise a révélé la fragilité des entreprises dans un marché globalisé où les destructions d'emplois se

comptent par milliers. Le **stress*** des salariés et tout particulièrement des cadres est à son maximum : **aujourd'hui, plus d'un cadre sur deux se plaint du stress !** (cf le baromètre bisannuel du stress CFE-CGC, mis en place depuis l'année 2000, vague 12 de mars 2009 : www.cfecgc.org rubrique stress).

Les méthodes de management des années 1990 fondées sur l'individualisme et l'isolement sont pour une grande part à l'origine de cette « maladie contagieuse » qui nécessite une « prévention spécifique » et face à laquelle « nous ne sommes pas égaux. »

Pour le **Docteur Bernard SALENGRO****, la démarche de la **CFE-CGC** est simple :

le stress doit être reconnu comme maladie professionnelle : dès lors qu'elle aura un coût, les entreprises la prendront en considération.

Depuis 10 ans, au plan national notamment, la **CFE-CGC** alerte l'opinion, les directions d'entreprises, les pouvoirs publics, sur les ravages causés par cette maladie particulière : aujourd'hui la prise de conscience des coûts induits éclate enfin au grand jour !

A tel point que le Président de la République vient d'enjoindre les entreprises à négocier dans l'urgence, des accords de prévention des risques psychosociaux avec leurs Organisations Syndicales, pour une mise en place au plus tard le 1^{er} février 2010 !

Effacer en 3 mois, le déni ostensiblement affiché par les directions durant des années sera aussi difficile que se lancer à l'assaut de l'Everest sans oxygène et sans sherpas !

La Direction de GFI devra s'inspirer des propositions récurrentes de la CFE-CGC : établir un diagnostic partagé et mesurable du niveau de stress dans toutes les entités du Groupe, prévoir un plan de formation de la direction et du management à la prise en compte des risques induits et aux bonnes attitudes managériales. Et surtout : consulter les salariés pour le diagnostic initial puis régulièrement pour évaluer les progrès réalisés : à l'heure de Facebook et de Twitter, ce point est évidemment crucial !

Le succès de cette opération d'envergure dépendra de la volonté de la Direction à mettre en place des mesures concrètes et collaboratives : si l'effet d'entraînement n'est pas au rendez-vous il est à craindre, comme le dit la chanson que les « prisonniers du boulot n'feront pas de vieux os... »

*** stress :** cette maladie se caractérise par de nombreux symptômes parmi lesquels : maux de dos, migraines, insomnies, ulcères, hypertension...mais aussi : repli sur soi et absentéisme ...

****Docteur Bernard SALENGRO :** médecin du travail et Président du Syndicat général des médecins du travail (SGMT) **CFE-CGC.** Auteur des ouvrages :

« le stress des cadres » (2006)

« le management par la manipulation mentale » (2008)



La CFE-CGC

**« La Lettre de la
SECTION SYNDICALE GROUPE GFI »**

Participation au titre de 2008 :

J-60 (cf nos lettres d'avril à septembre 2009)

La CFE-CGC relance sans répit les administrateurs de GFI informatique, MM BITAN, CHEVRIERE (fonds BOUSSARD & GAVAUDAN), DE GIOVANNI (fonds APAX), LORENZI, PACHE et RIGAL (fonds APAX), qui seuls désormais peuvent décider du versement d'un montant de Participation supplémentaire avant le 31/12/2009. **Harcèlement ? Non : juste la rumeur du peuple qui gronde ...**

Sortie de crise : le rêve et la réalité !

Il y a ceux qui en rêvent et qui trépignent pour que vite, vite, tout recommence comme « avant » : salaires extrêmes, dividendes à satiété, plus-values mirobolantes....Avant ? Le monde d'avant ? Ce monde n'est plus : désormais les économistes eux-mêmes semblent abandonner peu à peu les scénarios de reprise en **V**, en **W**, ou en **U** ...au profit d'une reprise en **L** : mais, peut-on encore appeler cela, « reprise » ? Pour la CFE-CGC, face à une telle éventualité, la défense des emplois et des salaires reste cruciale : **concernant les salaires, les marges de manœuvres devront être utilisées dans des dispositifs novateurs et collectifs concernant 100% des salariés, et pas seulement 15% d'entre eux comme on l'a vu récemment !**

La CFE-CGC défend les droits des femmes : elle vient de sauver la majoration de 2 années par enfant, pour le calcul de leurs droits à la retraite !

La CFE-CGC qui assure actuellement – par application des règles du paritarisme - la présidence de la CNAVTS (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés) est satisfaite : la tentative dogmatiquement égalitariste de Bruxelles et de la HALDE visant à supprimer « l'avantage de retraite des mères » a échoué ! (cf notre lettre n°121, septembre 2009).

Maintenue à l'identique pour les enfants déjà nés, la majoration de 2 années de cotisation pourra être partagée entre le père et la mère pour les enfants à naître à partir du 1^{er} janvier 2010 : une année pour la mère au titre de la maternité, la seconde année pour le père ou la mère au titre de l'éducation, selon leur décision conjointe.

La CFE-CGC reste vigilante car de nombreux aménagements doivent encore être élaborés avant que la loi et ses décrets ne soient publiés pour tenir compte de situations très diverses pouvant survenir (divorces, adoptions...).

Le groupe GFI en France compte près de 6000 salariés dont environ 1500 femmes.

Dans le Groupe GFI, seule la CFE-CGC s'est mobilisée sur cette question importante de leurs droits à la retraite.

Nos collègues des autres organisations syndicales sont restés bizarrement silencieux....

L'avantage retraite décrit est une juste mais insuffisante compensation pour cause de salaires des femmes toujours inférieurs à ceux des hommes à situation d'emploi équivalente :

à GFI, les salaires des jeunes femmes cadres sont d'emblée inférieurs d'environ 5% à ceux des hommes !

Et l'écart se creuse ensuite, ce qui demeure inacceptable : il y a du pain sur la planche !

Femmes du groupe GFI, prenez votre destin en mains : adhérez à la CFE-CGC !

salariés = cobayes ?

C'est une bien étrange lettre que VERSPIEREN (courtier pour les régimes de prévoyance et frais de santé) et la Direction de GFI ont envoyée à chaque salarié à la fin du mois de septembre. **De quoi s'agissait-il ?**

Dans une atmosphère de psychose liée à l'éventuelle pandémie de grippe A(H1N1), l'assureur, par la voix de son courtier incitait les salariés à se faire vacciner contre ...la grippe saisonnière et leur remboursait à titre exceptionnel, le coût du vaccin (non couvert par les garanties actuelles). **Pourquoi cette incitation aujourd'hui?** Entre autres, parce que l'assureur considère que si les salariés, une fois vaccinés, contractaient par la suite et néanmoins, un autre syndrome grippal, ...ce ne pourrait être que celui de... la fameuse grippe A (H1N1) que tout le monde attend ! La situation serait donc claire

Au-delà de la très désagréable impression de servir de cobayes à une forme d'expérimentation à large échelle, sans justifications médicales explicites et fondées, la CFE-CGC est convaincue qu'un assureur qui fait des « cadeaux » cela n'existe pas ! (sur la base d'un taux de vaccination de 30%, de 10000 ayants-droits et d'un prix du vaccin contre la grippe saisonnière de l'ordre de 6,5€, le « cadeau » d'AXA serait d'environ 20K€ ... : quand on sait le mal de chien qu'on a, pour faire prendre en charge de nouvelles garanties, la générosité d'AXA a ici, de quoi surprendre)

Alors, pragmatique, la CFE-CGC observe : déficit abyssal de la branche maladie de la Sécurité Sociale, nouveaux désengagements dans le remboursement de certains médicaments, augmentation de 3€ du forfait hospitalier, taxe exceptionnelle (elle pourrait représenter 1% du chiffre d'affaires des mutuelles, c'est-à-dire de nos cotisations) que l'Etat réclamerait aux mutuelles pour contribution au financement de la campagne de vaccination gratuite contre la grippe A(H1N1).

La CFE-CGC s'interroge : le colosse AXA ne serait-il pas en train de nous préparer avec « délicatesse » à la suppression de la réduction exceptionnelle de 7% de nos cotisations, qu'il avait finalement admis de nous « octroyer » au titre de 2009, du fait d'un bénéfice cumulé de plus de 900K€, dégagé par notre régime de santé depuis 2005 ?

Réponse au cours de la réunion de la commission de suivi mutuelle/prévoyance prévue le 22 octobre prochain à laquelle participeront les représentants de la CFDT, de la CGT, de la CFE-CGC et de SUD Groupe GFI. A suivre !

« COM'VOUS » * : et si vous installiez le décodeur CFE-CGC !

- le journal de la Direction est publié sur papier recyclé : c'est normal, le groupe GFI montre qu'il contribue à sauver la planète !
- le journal de la Direction offre une page « people » : c'est nouveau, c'est la mode !
- le journal de la Direction récupère à son compte des propositions de la CFE-CGC : pourquoi se gêner !

Dans le journal interne du Groupe, ou ailleurs dans GFI, bien d'autres informations peuvent vous échapper : elles vous seraient pourtant utiles pour décoder avec acuité les événements quotidiens de votre vie professionnelle et vous aider à anticiper !

Prenez contact avec nos représentants et adhérez à la CFE- CGC : notre syndicat mettra aussitôt à votre disposition tous les « décodeurs » nécessaires et assurera leurs montées de version, évidemment !

* « COM'VOUS » = le journal mensuel interne du groupe GFI, rédigé par la direction et diffusé conjointement avec votre bulletin de paie.